



CHAMBRE DE
COMMERCE DE
MÉKINAC

NOUVELLE ENTREPRISE

Sont admissibles les entreprises ayant entre 1 an et moins de 5 ans d'existence au 30 avril précédent le gala, qui ont su prendre leur place et rayonner dans leur domaine d'expertise. Tous secteurs d'activités confondus.

CRITÈRES ET PONDÉRATION

Critères	Pondération
Maintien et/ou création d'emplois	25 %
Originalité du concept (produit/service) à caractère innovant	25 %
Potentiel de développement de l'entreprise	25 %
Qualité de la gestion financière	15 %
Notoriété et implication sociale	10 %

NOTE : Toute l'information contenue dans ce cahier de mise en candidature pourra être rendue publique, à l'exception de l'information fournie dans la section « Qualité de la gestion financière » qui sera traitée de manière strictement confidentielle.

Maintien et ou création d'emploi 25 %

1. QUELS SONT LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE VOTRE ENTREPRISE EN TERMES DE MAINTIEN ET/OU CRÉATION D'EMPLOI?

2. QUELLES STRATÉGIES AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ POUR VALORISER VOTRE MARQUE EMPLOYEUR?

Originalité du concept, produit innovant 25 %

3. QU'EST-CE QUI DISTINGUE VOTRE OFFRE SUR LE MARCHÉ?

Potentiel de développement de votre entreprise 25 %

4. QUELLES SONT LES STRATÉGIES QUE VOTRE ENTREPRISE ENVISAGE À COURT, MOYEN ET LONG TERME AFIN D'ASSURER SON DÉVELOPPEMENT?

5. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉES POUR FAIRE LA PROMOTION DE VOTRE ENTREPRISE?

Qualité de la gestion financière 15 %

6. DEPUIS SA CRÉATION, COMMENT POUVEZ-VOUS TÉMOIGNER DE LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET/OU DE LA CROISSANCE D'AFFAIRES DE VOTRE ENTREPRISE?